



CONNAÎTRE SES DROITS

Informations à l'intention des particuliers sur les relations avec les autorités chargées de l'immigration ou les services répressifs

Le présent document fournit des informations générales sur vos droits aux États-Unis. Il **ne** fournit **pas de** conseils juridiques. Les lois et les procédures peuvent changer. Consultez un avocat agréé pour obtenir des conseils sur votre situation particulière.

Si vous êtes interpellé dans un lieu public, vous avez le droit :

- **Vérifier son identité.** Vous pouvez demander à l'agent son nom, son badge et le nom de son agence.
- **Garder le silence.** Vous n'êtes pas tenu de répondre aux questions concernant votre statut immigration ou votre lieu de naissance. Vous pouvez dire : « Je choisis de garder le silence. »
- **Demandez si vous êtes libre de partir.** Si l'agent donne son accord, vous pouvez partir en toute tranquillité.
- **Déclarez : « Je ne consens pas à être fouillé. »** N'opposez pas de résistance physique.
- Demandez un interprète si vous ne comprenez pas l'anglais.
- **Demandez à contacter ou à informer votre ambassade ou votre consulat.**

Important : Si vous n'êtes pas citoyen américain, que vous avez plus de 18 ans et que vous disposez de documents d'immigration valides, la loi fédérale vous oblige à les avoir sur vous (par exemple, une carte verte ou un formulaire I-94). Si on vous le demande, vous devrez peut-être les présenter. Les citoyens américains ne sont pas tenus de porter sur eux des documents prouvant leur citoyenneté.

Si des agents viennent à votre domicile :

- Vous n'êtes **pas** obligé d'ouvrir la porte.
- Vous pouvez demander aux agents chargés de l'application de la loi de s'identifier et de préciser leur agence.
- Vous pouvez leur demander de glisser tout mandat sous la porte ou de vous le montrer par la fenêtre.
- Les agents ont besoin d'un **mandat signé par un juge pour** entrer dans votre domicile sans votre consentement.
- Si le mandat n'est pas signé par un juge ou ne mentionne pas votre nom et votre adresse exacts, vous pouvez refuser qu'on entre chez vous.

Si des agents entrent dans votre domicile :

- N'opposez pas de résistance physique.
- Précisez clairement : « Je ne consens pas à cette entrée. »
- Demandez à parler à un avocat.
- Ne signez aucun document sans avoir préalablement consulté un avocat.

Si vous êtes arrêté :

- Vous avez le droit de garder le silence.
- Vous avez le droit de demander un avocat ou d'appeler votre famille. Vous avez le droit de recevoir la visite d'un avocat pendant votre détention.
- Vous n'êtes pas tenu de répondre à des questions en l'absence d'un avocat.
- Vous avez le droit de demander un interprète.
- Ne signez pas de documents que vous ne comprenez pas.
- Si vous êtes le principal responsable d'un enfant, informez-en les agents.
- Si vous souffrez d'une affection médicale, informez-en les agents.

Protégez-vous contre les escroqueries en matière d'immigration

- Ne prenez conseil qu'auprès d'avocats agréés ou de représentants accrédités en matière d'immigration qui vous représentent. Vous pouvez rechercher des avocats agréés en Pennsylvanie ici : <https://www.padisciplinaryboard.org/for-the-public/find-attorney>.
- Méfiez-vous des « notaires » ou « consultants en immigration » qui ne sont pas autorisés à exercer le droit.
- Demandez toujours un accord écrit qui explique les services et les frais.
- Ne remettez jamais vos documents originaux à qui que ce soit, à moins que cela ne soit absolument nécessaire, et conservez toujours des copies.

Rappel important

- Ces informations s'appliquent aux personnes physiques résidant aux États-Unis, quel que soit leur statut d'immigration.
- Les lois et les pratiques de mise en application peuvent changer.
- Pour obtenir des conseils juridiques, veuillez contacter un avocat spécialisé en droit de l'immigration ou un représentant agréé.

Ressources complémentaires

Si vous estimatez que vos droits ont été violés, contactez un avocat ou les autorités locales compétentes. Vous pouvez trouver des prestataires d'aide juridique et d'autres ressources essentielles sur le site [PA Navigate \(www.panavigate.org\)](http://PA Navigate (www.panavigate.org)). Il suffit d'entrer votre code postal et de cliquer sur la catégorie « Défense des droits et aide juridique ».

